

AR PREFECTURE

016-200054047-20160602-2016_06_02_28-DE
Reçu le 10/06/2016

Suivi des études

- Assistance pour le lancement de l'étude
- Assistance pour l'analyse et la validation des éléments rendus

Délais d'exécution de la mission

La date de commencement de la mission est celle de la signature de la convention.

Les délais de réalisation sont les suivants :

- Remise du dossier de consultation des bureaux d'étude : 1 mois à compter de la signature de la convention.

Conditions financières

La mission d'assistance donne lieu à une participation financière du maître d'ouvrage fixée comme suit :

- Assistance à la passation du marché : 400 €
- Suivi des études : 400 €
- Montant forfaitaire total HT : 800 €
- Montant TVA : 160 €
- Montant forfaitaire total TTC : 960 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention présentée ci-avant ;
- Autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que toutes les pièces afférentes à cette décision.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 9 juin 2016



Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens